



## Communiqué Officiel

Le club de la Renaissance Sportive de Berkane a reçu, ce mercredi 26 février 2025, la décision du Tribunal Arbitral du Sport concernant la demi-finale de la Coupe de la CAF opposant l'USM Alger à la Renaissance de Berkane.

La décision stipule le rejet de la demande du club algérien visant à annuler le résultat des matchs aller et retour et à sanctionner la Renaissance de Berkane. Ainsi, la victoire du Club Berkani a été confirmée sans qu'aucune sanction ne soit prononcée à son encontre, une nouvelle qui a réjoui les supporters de Berkane.

**Berkane, le 26 février 2025**

**La Direction du Club**

